

FAQ – Secteur des veaux

- Si le formulaire type est envoyé de manière électronique, doit-il alors être pourvu d'une signature digitale ?
- Les ICA peuvent-elles également être transmises par fax à l'abattoir ?

Si le formulaire type est envoyé de manière électronique, doit-il alors être pourvu d'une signature digitale ?

Non. Lors d'envois électroniques, il n'est pas nécessaire d'apposer une signature sur le formulaire type.

En cas d'envois électroniques, l'e-mail via lequel le formulaire pdf est envoyé est considéré comme signature.

Les ICA peuvent-elles également être transmises par fax à l'abattoir ?

Oui. C'est une alternative tout à fait valable à la délivrance sur papier (par poste) ou à l'envoi électronique des ICA.